

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [5]

Artikel: Justice : brève histoire d'une union conjugale : [1ère partie]

Autor: Lempen, Silvia

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276847>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Brève histoire d'une union conjugale

Quand une femme abandonne sa carrière pour le mariage, la menace du divorce peut devenir celle d'un chômage sans indemnités et sans retour.

Il y avait peu de monde, ce jour-là, au Tribunal fédéral, pour assister au dénouement de l'affaire X. contre X. Pas de journalistes, presque pas de parenté : une histoire de divorce ordinaire, ça ne passionne pas les foules, et ça jette l'embarras dans les familles. Quant à moi, j'y étais et j'en suis sortie pour le moins perplexe.

Fils et frère de pasteur, occupant un poste de haut niveau dans l'enseignement supérieur, membre du législatif de sa commune, M. X. (appelons-le Henri) est un notable. Est-ce pour se conformer à une certaine exigence de respectabilité propre à son milieu que, devenu veuf en 1972, il

cherche immédiatement à se remarier ? A l'époque, il n'est plus tout jeune : il a 57 ans, et de grands enfants. On peut supposer également que, pour un intellectuel préservé sa vie durant des basses besognes ménagères, le veuvage n'a pas que des inconvénients affectifs.

Agence matrimoniale

Quoi qu'il en soit, quelques mois après la mort de sa femme, Henri est déjà en contact avec une agence matrimoniale allemande (souci de continuité : la première Mme X. venait déjà d'outre-Rhin). On lui présente Hanna Y., 48 ans, qui exerce la

profession d'ingénieur, et qui souhaite tenir à nouveau sa chance après deux expériences conjugales malheureuses. Les deux candidats au mariage se plaignent. En septembre 1973, Hanna quitte son emploi ; en octobre, elle vient s'installer, la bague au doigt, dans le canton de Vaud.

Sept ans après, pendant l'été 1980, Henri quitte brusquement le domicile conjugal et demande le divorce. Que reproche-t-il à sa femme ? Ses griefs remontent au tout début de leur relation. Hanna, affirme-t-il, a exercé sur lui une forte pression psychologique, en 1973, visant à accélérer le mariage ; elle s'est comportée en femme intéressée, désireuse avant tout de s'assurer un confortable statut matériel et social ; après le mariage, elle s'est vite révélée froide et distante. Certes, elle a toujours bien tenu son ménage, mais elle n'a pas fait d'efforts pour bien apprendre le français, et pour s'intégrer à la famille et au milieu de son mari.

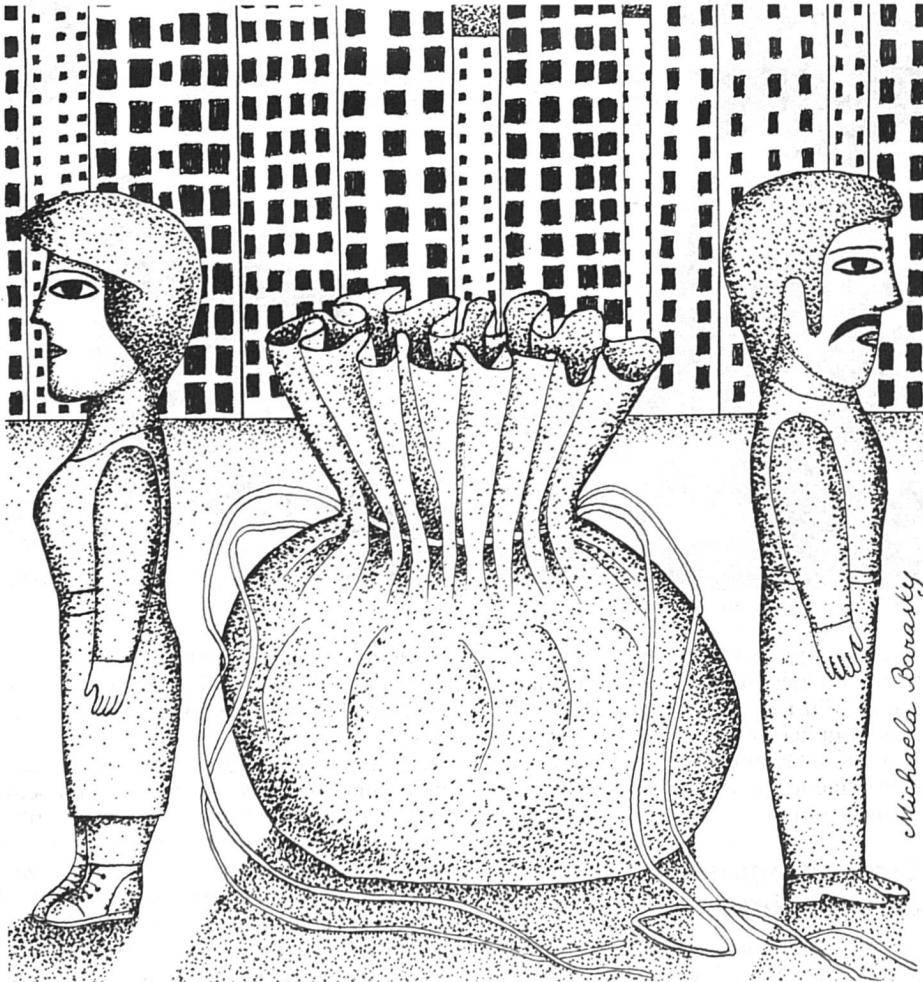
Elle a voulu emmener avec elle son fils cadet, issu d'un précédent mariage, au lieu de lui laisser terminer ses études en Allemagne ; Henri, qui s'était engagé à payer les frais de formation du jeune homme, a dû débourser des sommes importantes pour lui permettre de prendre pied dans le milieu scolaire vaudois. Elle a la manie de la persécution ; elle n'a pas su profiter des absences professionnelles de son mari pour surmonter une mésentente entretenue par un climat quotidien de tension — bref, elle a rendu la vie conjugale insupportable...

Lettres enflammées

Hanna, bien entendu, a une autre version de l'histoire. C'est Henri qui était le plus impatient de se marier ; elle montre les lettres enflammées qu'il lui écrivait pendant l'été 1973. Quant à elle, son salaire et sa situation professionnelle de l'époque démentent formellement la thèse du mariage par intérêt. Elle n'a pas voulu quitter son fils de 17 ans, en même temps qu'elle quittait son travail, son lieu d'attache, sa famille : cela lui est-il imputable ?

Henri ne lui a pas fait la vie facile ; il ne lui témoignait aucune confiance ; il se prétendait bon chrétien, et il ne manquait jamais de faire sa prière à chaque repas, mais il ne manquait pas non plus une occasion d'humilier sa femme et de lui rappeler, sans trop de charité, l'infériorité de sa situation. En 1979, il a voyagé pendant 9 mois à l'étranger pour son travail. Non seulement il ne l'a pas emmenée avec lui, prétendant qu'une séparation leur serait bénéfique, mais lors d'un séjour en famille d'une semaine, entre deux longues absences, il s'est empressé d'aller rendre visite à une ancienne maîtresse...

Arrêtons là ce pitoyable inventaire. Visiblement, ce ménage à la dérive n'a jamais vogué sur des eaux clémentes. Quantifier les torts d'une partie et de l'autre paraît une



Agenda de la Femme 1982